

## DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

### LA DIRECTRICE DE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SANTE PUBLIQUE.

**Vu**, l'article L. 1415-1 du Code de la santé publique,

**Vu**, l'article L. 756-2 du Code de l'éducation,

**Vu**, la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, notamment ses articles 85 et 86,

**Vu**, le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'Ecole des hautes études en santé publique,

**Vu**, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment son article 10,

**Vu**, le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

**Vu**, le décret NOR SPRZ2226531D du 14 octobre nommant Madame Isabelle RICHARD, Directrice de l'Ecole des hautes études en santé publique,

**Vu**, la délibération n° 42/2022 du Conseil d'Administration du 20 octobre 2022 relative à la délégation de pouvoir donnée à la directrice de l'EHESP modifiée par la délibération n°57/2024 du 20 décembre 2023,

**Vu**, l'avenant n° 2 du 30 juillet 2013 à la décision de détachement n° 2012/379/DRH/EHESP du 10 septembre 2012 nommant Monsieur Manuel COAT Directeur de Cabinet en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013,

**Considérant** la nécessité d'assurer la bonne gestion de l'établissement,

### DECIDE

#### Article 1 – Champ de la délégation

Monsieur Manuel COAT, est habilité à signer l'ensemble des actes relevant de la compétence de la Directrice de l'Ecole des hautes études en santé publique du 15 au 18 juillet 2025 à l'exception des marchés publics.

#### Article 2 – Exécution

La directrice en sa qualité de délégante, le délégataire et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Rennes, 1<sup>er</sup> juillet 2025

Le Directeur de Cabinet,

La Directrice de l'Ecole des hautes  
études en santé publique

Manuel COAT

Isabelle RICHARD